DEC162856DR05

Décision portant cessation de fonctions de Mme Coralie Vincent, assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte 7023 intitulée Structures formelles du langage

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122786dr01 du 25 septembre 2012 portant nomination de Mme Coralie Vincent aux fonctions d'AP,

DECIDE:

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Coralie Vincent, dans l'unité du CNRS n° 7023 à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2016

La directrice de l'unité Sophie Wauquier

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"